



ASSOCIATION DU PERSONNEL STAFF ASSOCIATION

REUNION DU CONSEIL DU PERSONNEL DU 26 JUIN 1978 AVEC LES DIRECTEURS GENERAUX

Les Directeurs Généraux et le Chef de l'Administration se sont réunis avec les Délégués de l'Association du Personnel dans le cadre des rencontres régulières devant avoir lieu tous les trois mois.

Après un bref compte rendu des principaux points discutés au cours des réunions du Comité des Finances et du Conseil de l'Organisation et en particulier sur les programmes de recherche acceptés ainsi que sur les budgets votés, les Directeurs Généraux et le Chef de l'Administration se sont entendus pour poser les questions suivantes par les Délégués au Conseil de l'Association du Personnel :

1. L'Association du Personnel demande la possibilité d'intervenir au Comité des Finances. Cette demande pourrait-elle être introduite et les modalités pourraient-elles en être discutées?
2. Le malaise dû à l'application des quotas dans le système de promotion s'accroît au sein du personnel. Il se manifeste aussi bien auprès des personnes qui "attendent" une promotion qu'auprès de celles qui ne peuvent plus encourager leur équipe. Quand ce système sera-t-il revu?
3. Comment faciliter la mobilité de l'emploi au CERN? (il y a des exemples où des personnes ayant fait des demandes de transfert interne n'ayant pas abouti, ont dû subir des conséquences fâcheuses de la part de la hiérarchie de leur groupe).
4. Comment envisage-t-on l'amélioration des problèmes généraux intéressant le personnel comme :
- la planification - la communication - la participation -
5. Quelles conséquences pour le personnel entraînerait la fermeture des ISR ainsi qu'il en est question?
Le programme de cette machine est-il vraiment terminé ?
N'y-a-t'il plus d'avenir dans ce type d'expérience ?
6. Sécurité du travail. Il est demandé, dans la fiche d'instruction No6, un électricien et un aide-électricien "habilités".
Dans le cas où l'électricien d'entreprise extérieure travaille sous les ordres d'un fonctionnaire CERN, comment se répartissent les responsabilités ?
7. L'Association du Personnel a demandé que le personnel intérimaire ne soit pas transféré sur des entreprises de prestations de services tant qu'une politique nouvelle sur l'emploi du personnel extérieur n'est pas définie.
Bien que le transfert ait ralenti, nous constatons qu'il continue.
D'autre part, l'Association du Personnel prévoit la nécessité d'intégrer un certain nombre de postes extérieurs au personnel CERN. Quelles sont les réactions du Conseil de l'Organisation?
8. Les conditions d'hygiène du bâtiment actuel des pompiers sont à améliorer et suite à une demande de l'Association du Personnel, un nouveau bâtiment est prévu.
Quelle est la date envisagée pour le démarrage des travaux de construction ?

LA REPONSE DES DIRECTEURS GENERAUX A TOUTES CES QUESTIONS FERA L'OBJET D'UNE PROCHAINE PUBLICATION.

ENQUETE SUR LA CRECHE

La date limite pour la rentrée des questionnaires était le vendredi 23 juin. Voici les résultats globaux d'un premier dépouillement superficiel.

Nombre d'enfants dont les parents sont intéressés par le projet :

tranche de 0 à 3 ans	: 57
" de 3 à 5 ans	: 18
âge non mentionné	: 6

Fréquentation souhaitée :

Le matin	: 19
L'après-midi	: 6
Toute la journée	: 59
Avec repas	: 74
Sans repas	: 5
Mercredi	: 10
Jeudi	: 10

Le CERN se doit d'avoir une crèche et un jardin d'enfants :

Ont répondu oui : 98 - Ont répondu non : 5

Un dépouillement très détaillé est en cours.

Les questionnaires peuvent être encore retournés et seront traités en complément. Pour les personnes intéressées qui n'auraient pas renvoyé de questionnaire, elles peuvent en obtenir un soit en téléphonant au Secrétariat de l'Association du Personnel Tél. 2819, soit en y retournant le coupon ci-dessous.

Nom.....Prénom.....
Div...../désire recevoir un questionnaire
sur la crèche.
